



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 10 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix octobre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Mme Chevallier, M Rousseau, Mmes Coudray, Loisel, M Mabrouk, Mme Antongiorgi.

Absents excusés : M. Bayon (pouvoir à M. Martin), M. Pivert, M. Gille (pouvoir à M. Delarue), Mme Chupin (pouvoir à M. Rousseau), M. Feller (pouvoir à M. Destouches).

Secrétaire de séance : Mme Coudray.

1. Plan Local d'Urbanisme : Approbation du PLU.

Réf. 2014/07/67

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 juin au 24 juillet 2014

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la prise en compte de ces remarques nécessite d'apporter des modifications aux différentes pièces du dossier du PLU,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil municipal, est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le PLU tel que présenté.

2. Plan Local d'Urbanisme : adaptation du droit de préemption urbain.

Réf. 2014/07/68

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'adapter l'institution du « droit de préemption urbain » sur les secteurs urbanisés et urbanisables (zones U et AU du PLU).

3. Plan Local d'Urbanisme : autorisation de clôture.

Réf. 2014/07/69

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre à déclaration préalable la réalisation de clôtures implantées le long des voies et emprises publiques sur la totalité du territoire communal.

4. Demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau radar pédagogique.

Réf. 2014/07/70

Suite à la décision du Conseil municipal du 26 septembre 2014, Monsieur Antongiorgi indique que la fonction Bluetooth est incluse dans la prestation. Il ajoute qu'un seul devis, d'un montant de 576 € TTC a été reçu.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'acquérir un radar pédagogique pour un montant de 3 900 € TTC,
- De solliciter une subvention de 50% du montant hors taxes auprès du Conseil Général d'Eure et Loir.
- D'acquérir un mât à hauteur de 576 € TTC maximum.

5. Parking Chemin des Ruelles : choix du géomètre.

Réf. 2014/07/71

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité de retenir le devis de Monsieur Xavier Gernez, géomètre expert, pour un montant de 1 100 € HT, soit 1 320 € TTC.

6. Budget commune : décision modificative n° 2014-03.

Réf. 2014/07/72

Suite aux décisions prises portant sur l'achat du radar pédagogique et sur le bornage du parking Chemin des Ruelles, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2014 :

Section d'investissement du budget de la commune 2014 :

Chapitre D 020 :	- 3 846,00 €
Article 2128	+ 1 320,00 €
Article 21534	+ 2 526,00 €

7. Schéma de Cohérence Territorial : arrêt du projet du SOCT.

Réf. 2014/07/73

Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents d'émettre un avis favorable au projet du SCOT du canton de Maintenon.

8. Questions et affaires diverses.

Lecture de courriers.

- ⇒ Monsieur Antongiorgi donne lecture de la lettre d'un parent de collégien faisant part de ses réflexions quant à la sécurité des jeunes qui se rendent à pied à l'arrêt de bus de la mairie.
Monsieur Martin indique que les ampoules de l'éclairage public vont toutes être changées d'ici à la fin de l'année, donnant ainsi un éclairage plus performant.
En ce qui concerne la sécurité des piétons, il rappelle que les trottoirs sont faits pour les piétons et non pour le stationnement des véhicules qui, selon le Code de la Route, doivent stationner sur la route ou à l'intérieur des propriétés.
Il ajoute que des arrêts de bus supplémentaires aux extrémités du village allongeraient considérablement le temps de transport.
Le Conseil municipal entame une réflexion sur la mise en sécurité du village et des études vont être entreprises prochainement.
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Préfet faite suite à la requête de la commune. En effet, le Conseil municipal de Houx a décidé de ne plus participer aux frais de scolarité de ses enfants accueillis dans l'école de Yermenonville, alors que les écoles sont en regroupement pédagogique.
En 1964, les deux communes avaient voté le principe de leur participation aux frais de scolarité. Le paiement de ses frais était effectué en fonction des effectifs (en 2013, la commune de Houx compte 10 élèves de plus que Yermenonville). Monsieur le Préfet indique que les dépenses inhérentes à la scolarité étant obligatoires, aucune délibération ne peut exonérer la commune de Houx de sa participation aux frais de scolarité de ses élèves accueillis par la commune de Yermenonville.
Monsieur le Maire prend contact avec Monsieur le Maire de Houx pour trouver un accord sur la répartition des dépenses liés à cette participation.

9. Compte rendu des Syndicats et des Commissions.

- ✿ Monsieur Antongiorgi rappelle que les conseillers municipaux sont invités à la cérémonie de commémoration du 11 novembre.
- ✿ Monsieur Delarue signale que l'arrêté ministériel relatif au classement des espèces nuisibles en Eure et Loir va être révisé prochainement. Il explique qu'un formulaire de déclaration de dégâts est disponible en mairie pour ceux qui ont constaté des dégâts commis depuis moins d'un an par les espèces susceptibles d'être classées nuisibles.

Séance levée à 23 h 10

*Le Maire,
Bernard MARTIN*

INFORMATIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les enfants des écoles primaires de Yermenonville et de Houx ainsi que leurs parents sont invités à participer au devoir de mémoire lors de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 11 h 30 devant la Mairie.

Un vin d'honneur accompagné de distribution de friandises pour les enfants sera servi à l'issue de la cérémonie.

BALADE DU PÈRE NOËL

La Balade du Père Noël aura lieu le samedi 20 décembre 2014 à 17 h 00 au départ de l'école de Yermenonville.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2014. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DÉCLARATION DE DÉGÂTS

L'arrêté ministériel relatif au classement des espèces nuisibles en Eure et Loir va être révisé prochainement. Il est important de disposer d'un maximum d'arguments pour motiver l'inscription sur cette liste de toute espèce susceptible d'être classée nuisible.

Si vous avez constaté des dégâts commis depuis moins d'un an par les espèces susceptibles d'être classées nuisibles, un formulaire de déclaration de dégâts est à votre disposition en mairie aux heures habituelles de permanence jusqu'au 29 octobre 2014.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 18 octobre - 15 novembre - 29 novembre - 13 décembre-

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalise, entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ASSOCIATION « LES QUATZARTS »

Liste des actions menées par l'association pour cette fin d'année 2014 :

18 octobre 2014 à 10 h 30 : venue de Dominique Degois, artiste textile à la bibliothèque pour une démonstration et utilisation du métier à tisser.

Du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre : proposition de stage pour enfants de 5 à 10 ans : collage de feuilles, fabrication de statue, peinture à la façon d'Archiboldo (6 enfants minimum - 10 maximum).

31 octobre 2014 à 20 h : venue de Philippe Lipchitz, de la compagnie Sub Théâtre pour une lecture de ses chroniques rurales de notre temps.

6 novembre 2014 : reprise des lectures de contes à la bibliothèque.

6 ou 7 décembre 2014 : Téléthon à Yermenonville en collaboration avec l'Association « Actions et Récréation » et peut-être avec les Pompiers.

D'ailleurs, à cette occasion, nous demandons l'aide de bénévoles qui pourraient se faire connaître auprès de Sylvie Belgrand (02 37 32 49 33).

Nous allons organiser un loto. Si vous pouvez proposer certaines choses de valeur, ce serait avec plaisir. Sylvie Belgrand.

